



**HAL**  
open science

**Les statistiques de l'emploi, des revenus... et du travail.  
Une analyse des archives du Conseil national de la  
statistique (1972-1984)**

Thomas Amossé

► **To cite this version:**

Thomas Amossé. Les statistiques de l'emploi, des revenus... et du travail. Une analyse des archives du Conseil national de la statistique (1972-1984). Cahiers d'histoire du Cnam, 2023, 17 (2), pp. 19-54. hal-04569033

**HAL Id: hal-04569033**

**<https://hal.science/hal-04569033>**

Submitted on 6 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les statistiques de l'emploi, des revenus... et du travail

## Une analyse des archives du Conseil national de la statistique (1972-1984)

Thomas Amossé  
Lise et CEET, Cnam

---

---

Résumé

*Les archives du Conseil national de la statistique (CNS) montrent l'inflexion des statistiques publiques de l'emploi, des revenus... et du travail entre 1972 et 1984. Les dispositifs anciens, relatifs à l'emploi et aux revenus, font l'objet d'investissements lourds avec l'informatique de masse. Des sources nouvelles s'intéressent au travail réel, tel qu'il est exercé, organisé et négocié, au sein des entreprises comme aux marges du marché du travail. En écho à l'évolution d'un CNS de moins en moins marqué par l'empreinte du Plan et se voulant plus ouvert à la concertation sociale, les statistiques du travail font place à de nouvelles thématiques (les conditions de travail, les formes particulières d'emploi, les conventions collectives, etc.) qui rendent compte de la dimension sociale et politique du travail... et des statistiques.*

**Mots-clés :** statistique ; enquête ; emploi ; revenu ; travail.

Abstract

*The archives of the Conseil national de la statistique (CNS) show the shift in official statistics on employment, income... and work between 1972 and 1984. The old data sources, relating to employment and income, underwent heavy investment with the advent of mass computing. New data sources looked at real work, as performed, organised and negotiated, from within companies to the margins of the labour market. Echoing the development of a CNS less and less marked by the imprint of the Plan and more open to social consultation, labour statistics are giving way to new themes (working conditions, special forms of employment, collective agreements, etc.) that reflect the social and political dimension of labour... and of statistics.*

**Keywords:** statistics; survey; employment; income; work; labour.

Cet article documente une période charnière de l'histoire des statistiques du travail, qui connaissent une impulsion particulière en France au cours des années 1970 (Gollac & Volkoff, 2010). Pourtant pionnières dans le développement de la statistique publique près d'un siècle plus tôt, les données relatives à cette thématique ne connaissent guère de progrès notable dans le premier xx<sup>e</sup> siècle. Et dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale, malgré des investissements réalisés à l'Institut national de la statistique et des études économiques (l'INSEE) nouvellement créé (1946) et au service statistique du ministère en charge du travail, elles restent centrées sur la production et le suivi de données relatives aux effectifs et aux salaires, principalement mobilisés dans le cadre d'une approche macro-économique comptable de planification et pilotage de la reconstruction puis des Trente Glorieuses<sup>1</sup>.

Analysée à partir des archives du Conseil national de la statistique (CNS) – instauré en 1972, puis réformé en 1984 –, la douzaine d'années sous revue témoigne d'une inflexion forte dans ce domaine, qui voit s'imposer à côté des sources statistiques classiques relatives à l'emploi et aux revenus de nouvelles données s'intéressant au *travail réel*, tel qu'il est exercé et négocié au sein des entreprises, parfois

aux marges de l'emploi. Les statistiques du travail y sont tout à la fois inventées et redécouvertes, en réponse aux aspirations sociales exprimées en Mai 1968, à la crise économique suivant les chocs pétroliers de 1973 et 1979 et à l'alternance politique de mai 1981. En revenant notamment sur l'histoire des enquêtes sur les conditions de travail (Volkoff, 1978 ; Volkoff & Molinié, 1982 ; Volkoff, 1999 ; Wisner, 1999 ; Geerkens & al., 2019), nous le montrons dans la dernière partie de l'article, après avoir présenté les illusions et désillusions liées à l'utilisation des fichiers administratifs et à l'informatique de masse dans les statistiques relatives à l'emploi et aux revenus. Du point de vue des instruments de la statistique publique, les années 1970 se caractérisent de fait par un double mouvement : des investissements d'ampleur opérés sur les sources classiques, qui mettent du temps à porter leurs fruits et s'accompagnent d'un certain essoufflement des équipes ; l'émergence de nouvelles thématiques et modalités d'enquête davantage en prise directe avec le contexte social, économique et politique. Les statisticiens publics s'ouvrent progressivement à des sujets, modes de questionnement et méthodes d'observation dont ils étaient jusqu'alors éloignés, qui signalent l'apparition d'un nouveau modèle d'enquête où les expériences personnelles et activités ordinaires se substituent aux variables administratives et institutionnelles (Amossé, 2022).

L'ambivalence de cette évolution ne se lit pas seulement dans les données.

---

<sup>1</sup> Touchelay B. (2006). « L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 ou la construction d'une réalité politique, économique et sociale », Paris : Rapport de recherche pour le ministère du Travail [URL : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Touchelay.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Touchelay.pdf)].

Elle transparait dans l'activité même du CNS, premier organisme national de coordination et de consultation associant utilisateurs et producteurs d'information statistique, dont nous restituons l'histoire dans la première partie de l'article<sup>2</sup>. De son origine à sa transformation, l'histoire du conseil témoigne de l'usure de son programme planificateur originel et de l'ouverture progressive à la société du système statistique public : le CNIS, qui le remplace, voit s'affirmer l'ambition d'une concertation accrue avec les partenaires sociaux. La critique de la gestion technocratique des statistiques et le renforcement du rôle des chercheurs et des partenaires sociaux se lit particulièrement bien dans le domaine central de l'emploi, des revenus... et du travail.

Si, à la différence des retours d'expérience et investigations centrées sur un dispositif (voir par exemple Goux, 2003 ou Monso & Thévenot, 2010), les archives du CNS ne permettent pas pleinement d'ouvrir la boîte noire que sont les enquêtes, elles témoignent des acteurs impliqués et priorités données concernant un large spectre de sources. L'originalité de l'approche suivie dans cet article tient précisément à la largeur de vue et au double regard, technique et politique, qu'autorisent ces archives<sup>3</sup>.

Globalement, elles montrent la place centrale qu'occupe la thématique de l'emploi et des revenus dans la sphère statistique publique, entre ses volants sociaux (démographie et conditions de vie) et économiques (système productif). Plus précisément, les courriers, notes, comptes rendus et rapports mais aussi la documentation des sources (questionnaires, consignes de collecte et/ou de chiffrage, etc.) permettent de délimiter le périmètre des principaux instruments statistiques, de mesurer leur importance respective et d'identifier les points de discussion dont ils font l'objet. Certes le plus souvent exprimés dans la langue feutrée de l'administration, les débats et controverses sont toutefois perceptibles en croisant les documents, et dans les correspondances et annotations manuscrites, comme par exemple dans les échanges entre les organisations syndicales et l'administration économique qui illustrent particulièrement la tension entre enjeux de preuve et de gouvernement par les statistiques (Desrosières, 2008).

---

<sup>2</sup> Cinquante ans après sa création, le CNS tend à s'effacer derrière le Conseil national de l'information statistique (CNIS), qui lui a succédé en 1984 (Anxionnaz & Maurel, 2021). Les éléments d'histoire présentés dans l'article sont en ce sens originaux.

<sup>3</sup> Conservé au Service des archives économiques et financières (SAEF), le fond « Conseil national de

---

l'information statistique (1965-1985) » (RE 28/89, versement du 26 janvier 1989) est composé des 77 cartons (cotes Z 10226 à Z 10302). L'analyse réalisée pour l'article a plus spécifiquement porté sur les documents relatifs à la mise en place du CNS puis à sa réforme conduisant à la création du CNIS (Z 10295 à Z10297) et sur les peluriers du CNS (Z 10229 à Z10246) et de sa formation « Emploi-Revenu » (Z10249 et Z102450) au cours de la période 1972-1984.

## **Le CNS (1972-1984) : de la planification par les structures technocratiques à l'espoir d'une réelle concertation avec les partenaires sociaux**

Le CNS trouve son origine dans un rapport préparatoire au VI<sup>e</sup> Plan, qui reprend une recommandation de la Commission de l'information économique (CIE) du Commissariat général du plan (CGP, ci-après le Plan). L'INSEE, dont une des missions depuis sa création en 1946 est de coordonner les méthodes, moyens et travaux statistiques, instruit cette demande. Son directeur général, Jean Ripert, préconise que le CNS reprenne les attributions du Comité de coordination des enquêtes statistiques (COCOES) instauré par la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique. Les décrets du 8 décembre 1972 relatifs à la création du conseil actent de la substitution du CNS au COCOES – dont il étend les missions – et de l'absorption d'une autre instance : le comité de liaison entre l'INSEE, l'administration économique et les organisations professionnelles, syndicales et sociales. Cet organisme, établi en 1964 pour répondre au problème d'information en matière de revenu à la suite de la grève des mineurs de 1963, constituera le noyau de la formation « Emploi-Revenu » du conseil nouvellement créé, un groupe spécialisé au sein du CNS<sup>4</sup>. Par

---

<sup>4</sup> Dans les pages qui suivent, ce groupe spécialisé comme d'autres opérant au sein du CNS sera évoqué sous

rapport aux instances antérieures, l'extension des missions du conseil est triple : de la coordination à la consultation, des enquêtes aux travaux statistiques (*i.e.* en incluant les données issues de la gestion administrative), du suivi annuel à la programmation de moyen terme. Une attention est par ailleurs portée non seulement à la production des données, mais aussi aux méthodes et outils utilisés pour leur analyse et aux modes de diffusion des résultats qui en découlent.

### **Origine, mission, organisation : l'influence du Plan, la centralité de l'INSEE**

La réunion d'installation du CNS se tient le 6 février 1973 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des finances. À la suite du ministre, Ripert (qui est formellement vice-président du Conseil) rappelle son origine et ses missions, précise ses modalités d'organisation et de fonctionnement et indique son programme de travail pour l'année à venir<sup>5</sup>.

Dans son intervention, le Conseil est présenté comme répondant à un besoin profond, ressenti de longue date, mais qui a mûri progressivement avec la nécessité d'une orientation devant désor-

---

l'expression de « formation », reflétant ainsi le langage propre aux statisticiens publics.

<sup>5</sup> Note « Déroulement prévisionnel de la première séance du conseil national de la statistique » non datée et non enregistrée, carton Z10296.

mais être rapide d'un dispositif statistique en prise avec des demandes de plus en plus nombreuses et diversifiées. Outre le conseil plénier qui a été fortement élargi par rapport au COCOES – il comprend des parlementaires, des responsables des ministères et administrations (dont celles produisant des statistiques), des représentants des organisations professionnelles, syndicales et sociales, des collectivités locales, etc. –, son organisation s'appuie sur des formations spécialisées et des groupes sectoriels, ou de travail. Deux réunions plénières sont prévues chaque année : la première, tenue en fin d'hiver ou au printemps, voit présenté le bilan annuel, discutées les orientations générales et formulées des recommandations ; la seconde, organisée à l'automne, approuve le programme d'enquêtes de l'année suivante et permet de discuter d'un point spécifique, notamment méthodologique.

Les formations spécialisées, qui doivent se réunir une à deux fois par an, sont initialement au nombre de trois : « Système productif », « Emploi-Revenu » et « Démographie-Conditions de vie ». La formation « Emploi-Revenu », qui comprend l'analyse des revenus au sens large – c'est-à-dire incluant d'une part les revenus de transferts sociaux et les politiques de redistribution et d'autre part les revenus des travailleurs non-salariés, qui forment une composante de la situation économique des entreprises –, occupe une place centrale entre les deux autres formations, attachées pour l'une aux entreprises et aux questions économiques et pour l'autre aux populations

et aux questions sociales. Concernant les enquêtes et données relatives aux entreprises, des groupes de travail sectoriels sont également institués (industrie, équipement-construction, agriculture, transport et commerces-services à l'origine), qui associent plus spécifiquement les représentants professionnels, notamment patronaux. Un groupe de coordination des problèmes régionaux est par ailleurs mis en place, et des formations ou groupes de travail spécifiques sont envisagés à un horizon temporel légèrement plus lointain (par exemple sur les statistiques financières et la diffusion de l'information économique).

Certes plus largement ouvert aux différentes composantes de la société civile que le COCOES, le CNS n'en reste pas moins largement à la main des statisticiens publics, avec une origine et un programme qui sont fortement influencés par les travaux du Plan. Si des personnalités extérieures au système statistique public sont recherchées pour la présidence des formations, leurs rapporteurs sont des responsables de l'INSEE. De même, le secrétariat général du conseil est hébergé par l'institut et présidé par un de ses administrateurs. Par ailleurs, si au seuil des années 1970 le Plan français n'est déjà plus le creuset où sont forgés les grands axes stratégiques de la politique économique de la France (Kuisel, 1984), son poids reste important dans le fonctionnement de l'administration : c'est durant la décennie que son influence s'érode progressivement avec le libéralisme impulsé par Giscard d'Estaing, la crise

économique et l'internationalisation de l'économie (Fourquet, 1980). S'agissant du programme du CNS, le VI<sup>e</sup> Plan ayant été mis en place deux ans avant la création du Conseil, il est décidé de ne lancer que l'année suivante, en 1974, la réflexion en vue de l'élaboration du premier plein exercice de moyen terme, dont les dates coïncident avec le VII<sup>e</sup> Plan (1976-1980), tout comme les suivants<sup>6</sup>. Entre-temps, il est convenu que les trois formations spécialisées se réunissent au moins une fois en 1973 pour faire un point d'avancement des travaux prévus par le VI<sup>e</sup> Plan.

### **Composition et activité de la formation « Emploi-Revenu »**

Sur la période allant de 1972 à 1984, d'après les archives consultées, la formation tient une vingtaine de réunions (tableau 1), soit un peu moins de deux par an. À l'image de la première séance de la formation<sup>7</sup>, la présence aux réunions est le plus souvent effective avec une représentation large des institutions membres du Conseil.

Jusqu'en 1975, Paul Bacon, ancien Ministre en charge du travail devenu pré-

sident du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), préside les débats de la formation, qui voient échanger une majorité de représentants de la statistique publique (une dizaine de responsables de l'INSEE, secrétariat du CNS compris, et des représentants des services des ministères ou secrétariats d'État)<sup>8</sup>, ainsi que d'autres administrations (Plan, directions générales des impôts et de la comptabilité publique, inspection générale des affaires sociales, Banque de France, etc.) ou d'organismes publics<sup>9</sup>. Bien que minoritaires, les partenaires sociaux sont également bien représentés, avec la présence des principaux syndicats (CGT, FO, CFDT, CFTC, CGT-FO, CGC), du patronat (le CNPF ainsi que plusieurs organisations sectorielles) et des organismes consulaires (chambres d'agriculture, des métiers, du commerce et de l'industrie, etc.).

Le monde des études et de la recherche occupe une position secondaire, par le biais de quelques universitaires et chercheurs : des économistes tels que Raymond Barre, alors professeur à l'Université Paris 1, et François Sellier, professeur à l'Université Paris 10 ; les sociologues du travail Claude Durand, Jacqueline Frisch ou Jacques Lautman (du Centre national de la recherche

---

<sup>6</sup> Ce sera ainsi le cas du VIII<sup>e</sup> Plan (1981-1985), qui est toutefois interrompu et remplacé par le Plan intermédiaire de 1982-1983 conduit sous le gouvernement Mauroy suite à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, puis du IX<sup>e</sup> Plan (1984-1988) qui suit la réforme de la planification.

<sup>7</sup> Projet de compte rendu de la réunion de la formation « Emploi-Revenu » du 24 septembre 1973 (1041/955) du 29 octobre 1973, carton Z10249.

---

<sup>8</sup> Notamment ceux en charge du travail, de l'agriculture, des transports, de la fonction publique, de la santé, de la jeunesse et des sports, de la condition féminine, etc.

<sup>9</sup> Par exemple du Conseil économique et social, de la Caisse nationale de l'assurance maladie, de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), etc.

scientifique, CNRS) ; l'ergonome Alain Wisner, alors professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Participent également aux échanges des représentants de centres publics d'étude ou de recherche que l'on peut qualifier d'hybrides en ce qu'ils se situent entre science et État (Desrosières, 1997 ; Amossé, 2016) tels que l'Institut national des études démographiques (INED), le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC), le Centre d'études de l'emploi (CEE) ou le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

À partir de 1976, Sellier remplace Bacon, qui souhaite être déchargé de la présidence de la formation, et Bernard Grais (INSEE) succède à Jacques Vacher en tant que rapporteur. En dehors de ces changements, les personnes participant aux réunions évoluent peu au cours de la période.

Durant ses premières années d'existence, l'activité de la formation se concentre sur le suivi des programmes statistiques des différents services producteurs en matière d'emploi et de revenu, essentiellement l'INSEE et le service statistique du ministère en charge du travail. Y sont présentés les bilans des opérations existantes ou en cours d'élaboration ainsi que des réflexions sur les innovations à envisager pour compléter le système d'information. Établis à un rythme annuel, ces programmes sont fortement structurés par la planification à moyen terme des opérations. Ainsi, la deuxième réunion de

la formation, en novembre 1973, est-elle dédiée à un bilan d'étape des recommandations du VI<sup>e</sup> Plan qui en constituent la feuille de route. L'année suivante, en 1974, les réflexions qui conduisent au programme à moyen terme 1976-1980 sont marquées d'une forte continuité. En 1978, une nouvelle note d'étape à mi-parcours de ce programme est réalisée à la suite d'une réunion plénière du conseil et annonce la préparation du moyen terme 1981-1985, qui débute l'année suivante<sup>10</sup>. C'est une note rédigée en 1979 par Edmond Malinvaud – devenu directeur général de l'INSEE en 1974 et, à ce titre, vice-président du CNS – qui en dessine les contours<sup>11</sup>.

La note de Malinvaud témoigne d'une vision contrastée des premières années d'activité du Conseil, où le resserrement des crédits et la surcharge des équipes n'ont pas pleinement permis du point de vue du statisticien public de répondre à l'ambition forte du programme malgré les investissements lourds opérés. Face à la « *difficulté à allier réalisme pour le futur immédiat et audace pour l'avenir un peu plus lointain*<sup>12</sup> » et à une demande sociale perçue comme toujours plus forte en matière d'information économique et sociale, le système statistique public n'entend toutefois pas sacrifier

---

<sup>10</sup> Note sans titre (79/956) du 16 mai 1978, carton Z10229.

<sup>11</sup> Note « Propositions d'orientations pour la préparation du programme statistique 1981-1985 » du 15 mai 1979 (388/956), carton Z10230.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 9.

| Année | Date  | Thèmes des réunions  | Président / Rapporteur      |                                  |
|-------|-------|--|-----------------------------|----------------------------------|
| 1973  | 24/09 | Installation de la formation, refonte de l'enquête sur l'emploi, durée du travail (examen ajourné)   | Paul Bacon / Jacques Vacher |                                  |
|       | 29/11 | État de réalisation des recommandations du VI <sup>e</sup> Plan, programme des travaux statistiques pour 1974  |                             |                                  |
| 1974  | 09/04 | Observation des salaires   |                             |                                  |
|       | 18/10 | Développement des statistiques sur les conditions de travail   |                             |                                  |
|       | 04/11 | Débat sur les orientations à moyen terme, programme d'enquête pour 1975  |                             |                                  |
| 1975  | 25/06 | Système d'observation de l'emploi, système d'information sur la formation professionnelle  |                             |                                  |
|       | 18/12 | Réunion commune avec la formation « Démographie-Conditions de vie » : calendrier des opérations de programmation, programmes annuels d'enquête 1976, développement à moyen terme des opérations statistiques sur les conditions de travail et sur les hauts et bas revenus |                             |                                  |
| 1976  | 27/10 | Ressources annuelles pour des familles types de salariés, programmes d'enquêtes de 1977  |                             | François Sellier / Bernard Grais |
| 1977  | 07/06 | Enquête sur les revenus fiscaux des ménages en 1975, travaux du CERC, système d'information sur les agents de l'État et des collectivités locales  |                             |                                  |
|       | 16/11 | Projet d'enquête sur les conditions de travail d'octobre 1978, bilan de la réalisation du programme à moyen terme 1976-1980, programme de travail 1978   |                             |                                  |
| 1978  | 19/10 | Programme de travaux statistiques pour 1979  |                             |                                  |
| 1979  | 25/04 | Réforme de l'enquête semestrielle du ministère du Travail, ACEMO   |                             |                                  |
|       | 27/11 | Projet de programme à moyen terme 1981-1985, programme statistique 1980  |                             |                                  |
| 1980  | 14/11 | Programme d'enquêtes statistiques publiques 1981, mise en œuvre de certaines propositions du groupe de travail sur les « formes particulières d'emploi », étude longitudinale sur les bas salaires   |                             |                                  |
| 1981  | 19/05 | Réforme de l'enquête ACEMO, enquête sur la Formation et qualification professionnelle (FQP) de 1977, enquête pilote sur l'emploi, revenus d'activité des non-salariés non agricoles  |                             |                                  |
| 1982  | 09/03 | Inflexions du programme de moyen terme   |                             |                                  |
|       | 23/11 | Programme de travail 1983, programme statistique à moyen terme 1984-1988 en matière de revenus, revenus non salariaux non agricoles  |                             |                                  |
| 1983  | 09/06 | Revenus non salariaux non agricoles, effectifs et salaires des agents des collectivités locales (concertation avec les maires), programme statistique à moyen terme 1984-1988  |                             |                                  |
| 1984  | 26/04 | Programme de travail 1984 (dont l'enquête sur les salaires des travailleurs intérimaires)  |                             |                                  |

**Tableau 1 - Réunions de la formation « Emploi-Revenu » du CNS (1972-1984)**

Note : les thèmes des réunions sont ceux indiqués dans les ordres du jour, comptes rendus ou projets de compte rendu (selon les documents archivés). Source : archives du CNS (SAEF).

sa capacité d'innovation. D'un point de vue institutionnel, cela suppose, comme il y invite, à un effort mieux réparti entre partenaires, avec le renforcement attendu de services et d'organismes à même de produire, utiliser et diffuser des statistiques. S'agissant du fonctionnement du CNS, un dialogue plus complet est souhaité, que ce soit au sein des formations, des groupes de travail ou dans d'autres cadres, tels des colloques permettant la rencontre d'acteurs issus d'univers variés. Ces réflexions font par exemple écho au colloque de Vaucresson qui, tenu en 1976, a permis un échange fructueux entre historiens et statisticiens (Affichard, 1977 et 1987a) ou à celui organisé en 1978 sur l'information économique et statistique pour les entreprises par l'Association française des économistes d'entreprise.

Pendant cette période, l'activité de la formation « Emploi-Revenu » est marquée par la lourdeur des exercices de programmation et des investissements concernant les enquêtes et dispositifs statistiques existants. Les thématiques émergentes et nouveaux chantiers font l'objet d'un examen dans des structures organisationnelles plus souples, les groupes de travail, dont les conclusions sont présentées à la formation sous forme de rapports. Sur la période, ils ont par exemple concerné les conditions de travail, les hauts et bas revenus, les formes particulières d'emploi et les revenus non salariaux non agricoles. De la fin 1978 à la fin 1981, le groupe de travail de refonte de la nomenclature des emplois et professions, transversal aux différentes

formations et impliquant les groupes sectoriels, a par ailleurs fortement occupé une large partie des membres de la formation, et plus largement du CNS (dont son secrétaire général, André Vanoli, qui en assure la présidence). En plus des réflexions générales qui l'accompagnent (Desrosières & Thévenot, 2002 [1988] pour une synthèse ; Amossé, 2013), ses réunions couvrent, par filière professionnelle, l'ensemble du tissu productif et se comptent par dizaines<sup>13</sup>. Durant les dernières années de la période précédant la réforme du conseil, l'activité de la formation témoigne des nouvelles priorités gouvernementales.

### **Du CNS au CNIS : la concertation sur l'information économique et sociale au cœur de la statistique**

Le processus conduisant à la réforme du CNS et à la création du CNIS s'inscrit dans un contexte de forte activité et de surcharge de travail. Ainsi, Albert Le Thomas, secrétaire général adjoint du Conseil, écrit-il le 24 octobre 1980 à Malinvaud pour témoigner de l'épuisement des équipes et demander de nouveaux moyens alors que vient de s'achever la préparation du moyen terme 1981-1985<sup>14</sup>. À cette même période, l'INSEE est également sous tension avec la préparation du recensement général de la population qui,

---

<sup>13</sup> Leurs comptes rendus sont, pour l'essentiel, présents dans les cartons Z10229 à Z10236.

<sup>14</sup> « Note pour Monsieur le Directeur général » (883/956) du 24 octobre 1980, carton Z10234.

initialement prévu en 1980 puis 1981, est finalement décalé à l'année suivante comme l'enquête sur l'emploi, la plus importante de l'INSEE, dont la nouvelle série débute en 1982.

Ces difficultés de fonctionnement surviennent alors que se développent depuis plusieurs années des réflexions sur la notion d'information économique et sociale, qui ont particulièrement pesé sur la réforme du CNS. Le dossier remis aux membres du groupe chargé de réfléchir à son évolution institutionnelle, dont les travaux se sont déroulés de mars 1982 à janvier 1983, le montre : il contient le résumé d'un rapport de juin 1979 du Conseil économique et social (CES) sur « *l'amélioration de l'information économique et sociale des Français*<sup>15</sup> », une note de Malinvaud de mars 1981 relative à ce même sujet<sup>16</sup> et le rapport intitulé « Information économique et sociale et concertation » établi début 1982 sous l'égide de la Commission de réforme de la planification<sup>17</sup>. Par ailleurs, en janvier 1979 déjà, un rapport intitulé « L'information économique et sociale » commandé aux hauts fonction-

naires René Lenoir et Baudouin Prot est remis au Président de la République. Un ensemble de réflexions autour de cette thématique émanent ainsi de diverses personnalités et institutions administratives et politiques, que l'alternance politique de 1981 ne va faire que renforcer. Elles se répondent, témoignant parfois de divergences de vues, mais convergent pour faire de l'information économique et sociale une question centrale.

L'expression renvoie à l'enjeu fondamental de la production et de l'utilisation des informations permettant de comprendre et d'agir sur l'économie et la société. Elle ne se limite pas, *a priori*, à la sphère statistique publique. Mais, comme l'a montré la socio-histoire de la quantification (Desrosières, 2000 [1993] ; Porter, 1995), les méthodes scientifiques et la neutralité de traitement des statisticiens, notamment publics, se sont historiquement imposées comme la principale manière d'agréger de telles informations. Ce qui est en jeu en France en cette fin des années 1970 n'est autre que l'ouverture aux partenaires sociaux et acteurs associatifs du système statistique public, comme seule institution légitime de production et de diffusion de l'information économique et sociale, et par-là la reconnaissance de ce que les questions statistiques ne sont pas uniquement scientifiques ou techniques, mais aussi politiques. L'idée d'une statistique neutre, objective, seulement technique a fait son temps. Au nom du CES, Robert Cottave – alors secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs de Force

---

15 Ce rapport a été réalisé par Robert Cottave, représentant syndical (FO) au Conseil économique et social, carton Z10297.

16 « Rapport de M. E. Malinvaud sur le premier point à l'ordre du jour du Séminaire à Moscou (21 au 25/09/81) organisé par la Conférence des Statisticiens Européens (Nations-Unies) » du 13 mars 1981 (45/973), carton Z10297.

17 Rapport « Information économique et sociale et concertation », Groupe 1 « Champ et fonctions de la planification », Commission de la réforme de la planification, non daté, carton Z10297.

Ouvrière – invite à sortir d’une culture sociale du secret et à ouvrir le monopole de l’INSEE, souhaitant qu’il y ait plus de transparence et de pluralité. Malinvaud reconnaît les difficultés de la statistique publique face à la multiplication des informations d’origines administratives ou privées. Il réaffirme toutefois le rôle central de l’institut dans le nécessaire travail de standardisation dont elles doivent faire l’objet afin de pouvoir être diffusées de façon rapide et efficace.

Avec l’arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le débat s’intensifie en donnant une nouvelle portée aux revendications des partenaires sociaux. La préparation de la première réunion plénière du CNS de la nouvelle mandature, qui se tient le 4 janvier 1982, donne lieu à des contributions écrites des principales organisations syndicales. Dans sa note, la CGT prend acte des améliorations du système statistique public mais rappelle les lacunes et insuffisances du programme à moyen terme 1981-1985, qui tiennent selon elle à des choix politiques autant qu’à des contraintes techniques et budgétaires<sup>18</sup>. Dans sa contribution, la CFDT aborde plus directement les questions de gouvernance et de concertation en matière de statistique<sup>19</sup>. Elle souligne l’importance de l’information écono-

mique et sociale à partir de l’exemple de la négociation collective qui, pour jouer son rôle efficacement (en relais de la nouvelle politique décentralisée et contractuelle défendue par le gouvernement, écrit-elle), doit pouvoir s’appuyer sur des informations de qualité, transparentes et partagées. Elle évoque frontalement la dimension politique de certains choix techniques pour défendre une approche pluraliste et demander des moyens pour pouvoir participer activement à l’élaboration des statistiques<sup>20</sup>. Critiquant fortement le bilan du CNS, la CFDT plaide pour un modèle de concertation et de négociation en matière de statistique, du niveau national au niveau local, à l’image du mode de détermination de l’emploi, des salaires et de la durée du travail qu’elle promet dans les négociations interprofessionnelles comme d’entreprise. Elle propose d’ouvrir fortement la composition et le fonctionnement du CNS, qui serait renommé Conseil national de l’information économique et sociale pour signifier l’importance donnée au contenu informationnel plutôt qu’à sa mise en forme statistique. Il s’agirait ainsi de créer un nouveau lieu de consultation et décision, signe d’un nouvel équilibre entre « *techniciens de la production et praticiens de la*

<sup>18</sup> « Propositions en vue de la réorientation du programme « statistiques à moyen terme » », note de la CGT préparatoire à la réunion du CNS du 4 janvier 1982, 11 novembre 1981, carton Z10236.

<sup>19</sup> « L’information économique et sociale », note de la CFDT préparatoire à la réunion du CNS du 4 janvier 1982, 10 décembre 1981, carton Z10236.

<sup>20</sup> La note précise par exemple que « *nul ne peut ignorer qu’avant le 11 mai était masqué le fait que certains Français payaient lourdement la crise pendant que d’autres y trouvaient matière à profit* » car « *ne filtraient qu’au compte-goutte les données concernant la restructuration du capital et la gestion de la main-d’œuvre* » et que « *le changement intervenu le 11 mai devrait permettre de lever le voile...* » (*ibid.*, p. 4).

*vie sociale* », entre la vitalité des forces sociales et une structure technocratique enfermée dans ses rapports de pouvoir<sup>21</sup>.

Dans sa note adressée au CNS avant la réunion du 4 janvier 1982<sup>22</sup>, Malinvaud répond en tant que directeur général de l'INSEE aux différentes remarques et propositions, de fait principalement à celles de la CFDT. Tout en regrettant le ton peu équilibré du mémorandum de la confédération, et l'injuste procès fait aux statisticiens, il reconnaît la parfois trop tardive réponse de l'appareil statistique à certaines demandes comme pour les nouveaux types d'emploi précaire et se montre ouvert à une amélioration de la concertation et à une évolution institutionnelle du Conseil. Le principe d'un groupe de travail créé à cette fin est acté lors de la plénière du Conseil, et voit le jour en mars. Signe de la perte relative d'influence de l'INSEE, son président est Régis Paranque, un journaliste économique et non un haut fonctionnaire, alors que Malinvaud avait proposé que Claude Gruson, ancien directeur général de l'institut, assume cette fonction. Le rapport que publie au début de cette même année la commission de réforme de la planification sur l'information économique et sociale traduit bien le nouvel état d'esprit qui s'installe : dans ses observations liminaires, il présente la concertation comme

la clé de voute de la nouvelle planification en critiquant l'information trop descendante de l'administration vis-à-vis des partenaires sociaux. Sans mettre en accusation l'appareil statistique, il l'invite à s'ouvrir aux interrogations extérieures et à y répondre avec flexibilité.

La lettre de mission que Jacques Delors, ministre des Finances, envoie à Paranque insiste sur le cadre nouveau posé par la décentralisation des institutions politiques et administratives<sup>23</sup>. Signe de son ouverture sur la société, le « groupe Paranque » intègre en nombre des journalistes et des élus locaux en plus de représentants des institutions présentes au CNS. Son rapport s'ouvre par un plaidoyer – « *il est possible d'améliorer, par la concertation, le système statistique public* » –, qui n'entend pas masquer les difficultés de l'exercice, que ce soit pour des raisons politiques (du fait de la divergence des vues et des intérêts), des contraintes financières (les données statistiques ont un coût élevé) ou des difficultés techniques (la rigueur méthodologique et le temps long des investissements statistiques)<sup>24</sup>. S'il est consensuel sur la majeure partie des points qu'il aborde – la nécessité d'une réforme et d'un changement de nom du CNS, la préservation de son caractère consultatif et le maintien de la forte présence des administrations

---

21 *Ibid.*, p. 12.

22 « Note sur les propositions écrites de la CFDT, du CGP et de la CGT sur des réorientations du programme statistique à moyen terme » (275/956) du 31 décembre 1981, carton Z10236.

---

23 Courrier de Jacques Delors, ministère de l'Économie et des finances (n° 13811) à Régis Paranque, 26 mars 82, carton Z10297.

24 Rapport du groupe de travail de réforme du Conseil national de la statistique à monsieur le Ministre de l'économie et des finances, janvier 1983, carton Z10297.

en son sein –, le rapport rend également compte des désaccords entre les participants, notamment sur l'appréciation (plus ou moins critique) des conséquences de l'activité du Conseil sur l'évolution de l'appareil statistique. Par son contenu comme par sa forme, le rapport invite à ce qu'à l'avenir le Conseil soit un lieu où se discutent réellement, quitte à parfois s'opposer, les demandes émanant de la société et les réponses que l'appareil statistique peut leur apporter. En 1983, un colloque du CNS intitulé « La statistique dans une société pluraliste et décentralisée » acte des changements à l'œuvre.

Publié en juillet 1984, après une année et demie marquée par la mise en place d'instruments statistiques répondant aux priorités gouvernementales et à la préparation du nouveau programme à moyen terme, le décret de création du CNIS reprend fidèlement les propositions du rapport. La terminologie retenue (« information statistique ») pour nommer le Conseil répond à la fois à l'importance accordée à la notion d'information et au souhait de limiter son champ de compétence aux questions statistiques. L'objectif de concertation se voit renforcé, et porte à la fois sur la production et la diffusion d'informations économiques et sociales : les enquêtes, les recensements et les données issues de l'activité administrative. La notion de service producteur est étendue, puisqu'elle inclut les organismes privés chargés d'un service public. La composition du Conseil est plus ouverte, les membres de l'administration n'en constituant plus que 40 % (contre 60 %

auparavant), au profit d'une présence accrue d'élus locaux et de représentants associatifs. Et un bureau est instauré, au sein duquel les partenaires sociaux (syndicaux et patronaux, à parité) sont nettement majoritaires : il a autorité sur le secrétariat général du CNIS (qui reste hébergé par l'INSEE) et suit de façon régulière l'avancement des travaux des différentes instances du conseil.

Avec la création du CNIS, une première période d'une douzaine d'années prend fin, avec l'espoir de voir se développer une concertation réelle et non seulement formelle dans l'élaboration et la diffusion des statistiques économiques et sociales. Dans le domaine auquel s'intéresse cet article, cette évolution institutionnelle s'accompagne d'une réorientation thématique, qui voit se développer de nouvelles opérations statistiques (suivi des conventions collectives, de la durée effective du travail et des salaires réels ; notre troisième partie), qui complètent l'amélioration des dispositifs existant sur l'emploi et les revenus, que nous présentons ci-dessous.

## **Les statistiques sur l'emploi et les revenus : reflet d'un appareil statistique en mutation**

Les archives du CNS attestent tout à la fois de la centralité et de la multiplicité des sources statistiques sur l'emploi et les revenus. Centraux, les dispositifs

le sont même au-delà de la formation qui est chargée d'en assurer le suivi. Les exemples retenus dans les réflexions générales, points d'étape, de bilan ou de programmation du CNS se réfèrent souvent à des enquêtes ou bases de données administratives relatives à ce domaine qui, de fait, sont en dehors du recensement de la population les plus anciennes, les plus volumineuses (par le nombre d'établissements ou d'individus) et les plus lourdes (par la charge de collecte et de traitement) de l'institut. Cette centralité se double toutefois d'un sentiment de fragmentation : de nombreux dispositifs existent, en lien avec une forte diversité d'objectifs, d'indicateurs et de concepts statistiques. Les recommandations du VI<sup>e</sup> Plan, que suit la formation à sa création, se présentent comme une longue liste d'opérations à privilégier comprenant pas moins de onze opérations hautement prioritaires (quatre et sept respectivement sur l'emploi et sur les revenus) et dix opérations prioritaires (cinq et cinq)<sup>25</sup>. Cette impression de catalogue se retrouve dans les programmes de moyen terme de 1976-1980 et 1981-1985, où peine à se dégager une ligne directrice derrière la multiplicité des sources. Cette double caractéristique – centralité et multiplicité – ressort également du second tome des actes du colloque de Vaucresson (Affichard, 1987a), qui présente les principaux dispositifs existants entre la fin des années 1970 et le début des années 1980<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Projet de compte rendu de la réunion de la formation « Emploi - Revenu » du 24 septembre 1973 (1041/955) du 29 octobre 1973, carton Z10249.

<sup>26</sup> Sous-titré « Les matériaux », l'ouvrage consacre

S'ils manquent d'une vision d'ensemble, les documents du CNS permettent bien d'identifier le périmètre des dispositifs statistiques portant sur la thématique, de son cœur à sa périphérie, et révèlent les problématiques qui les affectent à cette période.

### **Dispositifs lourds et investissements d'ampleur...**

Parmi les trois dispositifs principaux que révèlent les réunions de la formation, l'enquête sur l'emploi est sans hésitation celui dont l'histoire est la mieux documentée, en tant qu'enquête statistique (Affichard, 1987b ; Goux, 2003) ou par le biais de son objet central, le chômage (Salais, Baverez & Reynaud, 1986). Née en 1950, l'enquête a été créée pour fournir une mesure régulière de l'emploi – ce que ne permet le recensement de la population qu'à intervalles plus longs – ainsi que pour compter le nombre des chômeurs et établir le taux de chômage. Son histoire a été marquée de nombreuses innovations techniques, qu'il s'agisse des méthodes d'échantillonnage représentatif en population générale, des modes de collecte ou de l'informatisation des données recueillies afin d'améliorer la qualité des statistiques produites et de réduire leurs délais de publication. Au cours de la décennie 1970, elle fait l'objet de deux évolutions majeures : sa semestrialisation et la révi-

---

plus de 200 pages et treize chapitres aux données relatives à l'emploi et aux revenus sur les 535 qu'occupe la description des sources statistiques.

sion de ses concepts de base. La mise en place d'une seconde période de collecte dans l'année – à l'automne (en octobre), la première ayant toujours lieu au printemps (en mars ou avril) –, initialement prévue pour 1975 et devant être permanente, n'est toutefois effective qu'en 1977 et ne se prolonge pas au-delà de 1981. La seconde évolution majeure tient dans l'adoption en 1975 d'une définition critérielle du chômage, suivant les préceptes du Bureau international du travail (BIT). Le retour à l'annualisation en 1982 s'explique par les contraintes budgétaires accrues de l'INSEE et la faible utilisation de l'enquête du second semestre, notamment pour le suivi conjoncturel de l'emploi alors que les statistiques de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) sur les demandes d'emploi en fin de mois se révèlent de plus en plus fiables. Il fournit des marges de manœuvre pour étoffer l'interrogation en ajoutant des questions permettant de coder la profession dans la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) et, signe des nouvelles priorités gouvernementales, les salaires perçus et les contrats de travail (intérim, CDD, etc.) (Cézard, 1982). Prenant son autonomie par rapport au recensement pour l'établissement des statistiques de référence concernant l'emploi, le chômage et l'inactivité et renonçant à l'objectif de suivi infra-annuel de ces mesures, l'enquête s'affirme comme un dispositif complet permettant une description structurelle des populations définies par leur situation professionnelle (statut d'activité BIT mais aussi niveau de salaire, ancien-

neté, contrat de travail, etc.) en fonction d'un large ensemble de variables (sexe, âge, origine sociale, niveau de formation, région de résidence, etc.). Des modules de questionnement complémentaire permettent par ailleurs d'explorer des sujets émergents.

L'enquête *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre* (ACEMO) occupe également une place importante dans le dispositif statistique public : elle permet de suivre à un rythme trimestriel trois dimensions centrales de l'emploi et des revenus – les effectifs, le taux de salaire horaire ouvrier et la durée hebdomadaire du travail – d'un échantillon représentatif au plan national de plusieurs dizaines de milliers d'entreprises industrielles et commerciales. Créée immédiatement après-guerre par le service statistique du ministère en charge du travail, l'enquête se caractérise par une forte continuité de ses principes depuis 1946 (Vacher & Gounot, 1987). Les indicateurs sont certes frustes mais, parce qu'ils font l'objet d'un traitement rapide, ils servent de statistiques conjoncturelles de référence au niveau national. Des questions additionnelles sont par ailleurs posées à un rythme semestriel et annuel (selon la catégorie de main-d'œuvre concernée) sur les « gains », qui correspondent aux rémunérations mensuelles perçues par les salariés. Enfin, des modules spécifiques de questions (partie mobile) permettent d'investiguer des thématiques nouvelles, comme dans l'enquête sur l'emploi. En 1972, une réforme (la principale depuis la création de l'en-

quête) vient d'être adoptée : l'échantillon de l'enquête est renouvelé, avec une augmentation attendue du taux de réponse et une méthode d'exploitation par ordinateur permettant plus de contrôles et de ventilations. Les statistiques sont dès lors déclinées par sexe, des questions complémentaires sur les conditions de rémunération sont ajoutées et la partie « gains » est semestrialisée pour les personnels non ouvriers (employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres), en réponse à des directives d'harmonisation européenne. Avec l'alternance politique de 1981, l'enquête s'impose encore davantage comme support d'investigation privilégié pour connaître l'évolution des pratiques d'entreprise en fonction de la situation économique et des politiques publiques. Comme nous le verrons, des questions ou modules d'enquête sont ajoutés, par exemple sur la sous-traitance, les types de contrat de travail, la durée annuelle du travail, les salaires mensuels, les conventions collectives, etc. Des enquêtes spécifiques sont même conduites, comme à partir de 1982 sur les entreprises artisanales de moins de dix salariés de façon à essayer de combler le hors-champ que constitue l'univers des très petites entreprises.

Les Déclarations annuelles de salaire (DAS, l'ancêtre des actuelles Déclarations annuelles de données sociales, DADS) constituent la troisième source ancienne et bien établie dont s'occupe la formation. Ces données administratives qui comportent un volet employeur et un volet salarié font l'objet d'un traitement

statistique complet depuis 1950 et fournissent les données de référence en matière de salaires annuels, qui complètent les indicateurs trimestriels d'ACEMO. Au prix d'un coût élevé de traitement et de longs délais de production, par les services des impôts puis de l'INSEE, ces données permettent des ventilations selon le secteur et le département. Surtout, émanant de déclarations socio-fiscales, les informations collectées sont réputées fiables, à la différence des réponses individuelles dans les enquêtes vis-à-vis desquelles la statistique publique est longtemps restée réticente en raison de problèmes anticipés de gêne des enquêtés et de moindre qualité supposée des réponses (Volkoff, 1980). L'histoire du dispositif montre l'évolution progressive des modalités de collecte, de circulation et de traitement informatique des feuillets remplis par les employeurs. L'utilisation des fichiers administratifs révèle l'importance des difficultés pratiques, en partie logistiques, que pose leur transformation en données statistiques. D'un point de vue technique, le taux d'échantillonnage a varié avant qu'une formule définitive ne soit arrêtée : le volet employeur est alors traité de façon exhaustive et le volet salarié comprend l'ensemble des salariés nés en octobre des années paires. Plusieurs modifications des chaînes de traitement (en 1970, puis en 1976) permettent le suivi longitudinal de cohortes des salariés et donc des analyses de la mobilité professionnelle sur un an et à cinq ans. Sur la période sous revue, la saisie de certaines informations fait l'objet d'un roulement pour limiter les durées et coûts de production,

mais le renforcement des moyens dédiés ne suffit à raccourcir les délais de publication des résultats, qui restent excessivement longs. En 1981, dans sa note sur les améliorations attendues de l'appareil statistique la CFDT regrette ainsi que les dernières données disponibles soient celles de 1975<sup>27</sup>.

À côté de ces sources principales, auxquelles on peut ajouter les recensements de la population qui fournissent des données sur l'emploi et sa structure tous les sept ou huit ans, les années 1970 sont une période de forts investissements, en partie liés à l'usage croissant de l'informatique lourde et au souhait d'utiliser les fichiers administratifs. C'est en particulier le cas des fichiers de paie de la fonction publique, qui permettent l'élaboration de statistiques d'emploi et de salaire sur ce champ auparavant seulement couvert par des recensements périodiques conduits auprès des administrations et employeurs publics. Jugée prioritaire par le VI<sup>e</sup> Plan, l'opération est réalisée à partir de 1974-1975. Bien que perçue comme un succès, elle se révèle particulièrement lourde, tout comme les DAS, et s'accompagne de délais longs de production, toujours supérieurs à deux ans. Les collectivités locales restent par ailleurs hors champ, ce qui justifie de nouvelles investigations au début des années 1980, alors qu'est mise en place la politique de décentralisation du gouvernement Mauroy.

Deux autres sources administratives se développent au cours des années 1970, cette fois à des fins de statistiques conjoncturelles : les offres et demandes d'emploi qui, collectées et traitées par les services de l'ANPE et du ministère en charge du travail, permettent d'établir les statistiques du marché du travail et sont publiées en parallèle du taux de chômage mesuré dans l'enquête sur l'emploi ; les bordereaux de cotisations sociales de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSAFF), qui sont utilisés pour le suivi conjoncturel des statistiques de l'emploi et des salaires au niveau national mais aussi localement et sectoriellement, un objectif auquel l'enquête ACEMO trimestrielle ne peut répondre. Le développement de ces sources constitue des opérations prioritaires listées par le VI<sup>e</sup> Plan. Mais elles ne sont pas sans poser des difficultés techniques, en raison des règles de gestion des administrations et de la nécessité de traitement rapide de fichiers particulièrement volumineux par les directions régionales de l'INSEE.

Des enquêtes nées dans les années 1960 sont également développées au cours de la décennie, telles l'enquête sur la structure des emplois qui, réalisée annuellement depuis 1968 sous l'égide de l'INSEE et du service statistique du ministère en charge du travail, s'appuie sur l'obligation faite aux employeurs de déclarer l'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés. Utilisée dans le cadre des travaux du Plan, elle permet de préciser l'offre des emplois

---

27 « L'information économique et sociale », note de la CFDT préparatoire à la réunion du CNS du 4 janvier 1982, 10 décembre 1981, carton Z10236.

par niveau de qualification et par profession en fournissant une répartition des effectifs salariés selon la nature de l'emploi qu'ils occupent et les différents secteurs d'activité : elle en permet ainsi une connaissance locale, professionnelle et sectorielle fine. Après ses deux premières éditions de 1964 et 1970, l'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) est quant à elle reconduite en 1977 (elle le sera ensuite en 1985). Son histoire révèle les déplacements thématiques et les innovations techniques qu'elle a connus (Thévenot, 1982 ; Monso & Thévenot, 2010) : l'édition de 1977 voit se renforcer l'attention particulière portée aux questions d'origine sociale et à la thématique de la mobilité professionnelle, avec la mise en œuvre pour la première fois en France d'un calendrier quinquennal rétrospectif.

De même, mises en place dans les années 1960, les enquêtes communautaires sur les coûts salariaux et la structure des salaires prennent une importance croissante au cours de la décennie suivante, durant laquelle elles occupent de plus en plus de moyens à l'INSEE. Réalisées respectivement tous les trois et six ans, elles couvrent l'industrie, et les services à partir de 1978, et enrichissent la connaissance des salaires : les premières sont principalement utilisées de façon comparative, ce qui est important d'un point de vue économique dans le cadre du développement du marché européen ; les secondes permettent d'aller au-delà des valeurs moyennes de quelques agrégats (masse des salaires, volume global des

heures) en fournissant tous les six ans des informations détaillées sur la durée du travail, la composition du salaire, et des indicateurs de dispersion et de disparité (ventilations par sexe<sup>28</sup>, âge, nationalité, qualification, l'ancienneté, etc.).

Enfin, l'enquête sur les revenus fiscaux est la seule source régulière sur les revenus non salariaux. Conduite tous les trois à six ans, elle est fortement dépendante des services des impôts qui, structurellement surchargés et peu informatisés, saisissent pour chaque édition les déclarations fiscales d'un échantillon d'environ 20 000 ménages. Dans les archives du CNS, la connaissance des revenus autres que salariaux est présentée comme une difficulté persistante, qui donne lieu à deux groupes de travail : le premier, dont la présidence est confiée en 1975 à Raymond Barre, porte sur les hauts et bas revenus ; le second, à partir de 1981, s'intéresse aux revenus non salariaux non agricoles. De fait, en dehors des enquêtes sur les revenus fiscaux, dont les délais de mise à disposition ne cessent de s'accroître – en 1981, on ne dispose que des données de 1975, l'enquête de 1978 étant encore en cours de traitement –, seules des monographies sur des professions ou secteurs particuliers sont réalisées (Bégué, 1983). La question des inégalités de revenus et de l'efficacité des politiques de redistribution devenant centrale avec le changement de majorité, il est certes décidé en 1982 d'an-

---

<sup>28</sup> À partir de 1972, elles répondent ainsi à l'objectif d'égalité des salaires entre hommes et femmes posé dans le traité de Rome.

nualiser l'enquête statistique<sup>29</sup>. Mais cela ne sera le cas que quinze ans plus tard, en 1996, quand elle est adossée à l'enquête sur l'emploi.

### **... difficultés persistantes, progrès limités et ouverture progressive**

Cette description montre le large éventail des sources statistiques existantes sur l'emploi et les revenus (principalement salariaux) dans les années 1970 en France. Elles sont nombreuses et diverses : de périodicités variables, qui vont de trois mois à six ans, ce sont des enquêtes ou des données d'origine administrative relatives aux employeurs (entreprises et établissements, administrations et organismes publics), individus et ménages. La plupart d'entre elles sont des opérations lourdes, dont les échantillons comprennent plusieurs dizaines de milliers d'observations, et pour certaines de nombreuses variables. Compte tenu des capacités encore limitées de traitement automatisé à l'époque, elles supposent des moyens importants, informatiques et humains. Des investissements d'ampleur sont réalisés, qui peinent toutefois à porter leurs fruits à court terme.

Les archives du CNS témoignent d'un sentiment de piétinement et d'es-soufflement, et même d'un certain désenchantement par rapport à l'espoir né une

décennie plus tôt du développement des capacités de calcul et de la possibilité d'utiliser des fichiers administratifs pour compléter les dispositifs d'enquête<sup>30</sup>. Contraint par un resserrement des crédits budgétaires à partir de 1976 et par une réorientation des priorités gouvernementales à partir de 1981, l'appareil statistique doit prendre acte de délais de production qui, loin d'avoir été réduits, se sont allongés (DAS, fichiers de paie de la fonction publique, enquête sur les revenus fiscaux) et doit renoncer à certaines des innovations testées, comme la semestrialisation de l'enquête sur l'emploi. Globalement, la période témoigne d'un système statistique public qui, tenu par des engagements décidés dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan et par une rigidité administrative et technique qu'illustre le fonctionnement du CNS, se trouve pris dans des difficultés persistantes pour mener à bien les chantiers programmés alors que les effets de la crise économiques et les attentes sociales nées de Mai 68 supposent que de nouvelles réponses, plus flexibles, soient apportées. Les premières années du conseil se font en quelque sorte à contretemps des évolutions économiques et sociales.

Les investissements ne se font toutefois pas en pure perte, loin de là, puisque nombre des dispositifs qui sont alors développés, ou refondus, constituent les premiers points de séries de référence

<sup>29</sup> Rapport de la formation « Emploi-Revenu » sur les inflexions à apporter sur le programme à moyen terme 1981-1985 en vue de la réunion de la formation du 9 mars 1982, document joint au courrier du 1<sup>er</sup> mars 1982 (64/956) du CNS, carton Z10237.

<sup>30</sup> « Rapport de M.E. Malinvaud sur le premier point à l'ordre du jour du Séminaire à Moscou (21-25/09/81) organisé par la Conférence des Statisticiens Européens (Nations Unies) » du 13 mars 1981 (45/973), carton Z10297.

encore en vigueur aujourd'hui (comme l'enquête sur l'emploi, dont les données individuelles peuvent aisément être analysées rétrospectivement jusqu'en 1975, ou les DAS devenues DADS, qui sont constituées en panel depuis 1976). Certains chantiers engagés au cours de la décennie nécessiteront plus de temps et de moyens, faute pour la statistique publique d'avoir pu dégager des priorités – entre objectifs conjoncturels et structurels, connaissances nationales et locales, ventilations par type d'entreprise et sous-population –, ou d'avoir su les adapter au contexte économique et social. Quoi qu'il en soit, même quand leur mise en œuvre reste partielle, les opérations témoignent d'une évolution progressive dans la manière d'aborder les questions d'emploi et de revenu.

C'est par exemple le cas s'agissant de la mobilité professionnelle. Plusieurs dispositifs tels que les enquêtes sur l'emploi ou encore les DAS signalent le souhait de voir se développer des analyses longitudinales. Certes de nombreux problèmes techniques se posent, concernant notamment l'attrition, la mémoire, les erreurs de codage et la complexité des raisonnements et méthodes statistiques d'analyse, qui expliquent que les calendriers rétrospectifs et panels prospectifs ont alors peu été utilisés. Pour autant, des études ont été réalisées, et même présentées à la formation « Emploi-Revenu » du CNS, par exemple sur les bas salaires avec l'appariement à cinq ans des DAS (Baudelot, 1981)<sup>31</sup>. Et ces premières

expériences illustrent une évolution dans la façon de traiter les questions de mobilité : alors qu'au début et au milieu de la décennie les données sont principalement utilisées à des fins de prévision dans une perspective comptable et planificatrice, selon une logique adéquatniste utilisant des matrices (par exemple pour relier formation et emploi), les travaux s'orientent progressivement vers une analyse des mécanismes d'ajustement du marché du travail, de déroulement des carrières salariales et de trajectoires d'insertion des sortants du système éducatif. C'est d'ailleurs à cette période que le CEREQ et son Observatoire national de l'entrée dans la vie active (ONEVA), récemment créés, sont progressivement intégrés au programme des enquêtes suivies par la formation.

L'émergence du longitudinal constitue une des principales évolutions ayant affecté, au-delà de la thématique de l'emploi et des revenus, les modèles d'enquête statistique depuis la Seconde Guerre mondiale (Amossé, 2022). Plusieurs autres changements observés au cours des années 1970 témoignent de la modification progressive des dispositifs statistiques. D'abord, l'extension de leur champ qui, partant des grandes entreprises et du cœur de la société industrielle, intègre progressivement d'une part l'univers des petites entreprises, des services et de la fonction publique, d'autre part les sous-populations de travailleurs que sont les

---

31 Article diffusé et présenté à la formation

---

« Emploi-Revenu » lors de sa réunion du 14 novembre 1980, carton Z10250.

femmes, les jeunes et les étrangers ; dans les débats de la formation<sup>32</sup>, il est ainsi plusieurs fois envisagé d'enquêter des foyers de travailleurs, de façon à mieux représenter l'ensemble de la population en emploi. Ensuite, l'apparition de nouveaux types de variable qui, soit s'appuient sur une définition critérielle (à l'image de la notion de chômage au sens du BIT), soit renvoient à des expériences vécues (comme pour les conditions de travail, voir *infra*), et s'écartent d'autant de la saisie d'une situation administrative ou institutionnelle (l'état civil, le chômage spontané) qui caractérise jusqu'alors des enquêtes ou dispositifs majoritairement pensés comme des mini-recensements. Enfin, l'émergence de nouvelles thématiques, qui permettent de décrire les conditions de l'activité professionnelle au-delà des seuls indicateurs d'emploi et de salaire, dont rendent par exemple compte les modules de questionnaire mis en place dans les années 1970 en complément des enquêtes ACEMO et sur l'emploi.

Face aux difficultés techniques et en réponse aux nouveaux enjeux économiques et sociaux, le type et le périmètre des informations considérées comme pertinentes en matière d'emploi et de revenu s'étend ainsi progressivement. On peut interpréter cette évolution comme un double mouvement d'ouverture : d'une part en élargissant la palette des dispositifs per-

mettant d'établir des connaissances pour guider l'action publique (des monographies de profession aux enquêtes locales mêlant cadrage statistique et entretiens en passant par une multiplicité de nouveaux fichiers administratifs ou de nouvelles enquêtes statistiques) ; d'autre part vers le travail et la réalité des conditions de son activité (*via* les caractéristiques juridiques des contrats, la nature des tâches, l'organisation des temps ou encore les composantes des rémunérations). L'ouverture concernant les types de dispositif répond au besoin de connaissances approfondies parallèles (ou préalables) à la conduite (ou la refonte) des sources statistiques historiques. En matière de revenu et d'emploi, on en trouve certes trace dès la création du CNS, où les monographies de profession du CERC et du CREDOC concernant les revenus et les enquêtes du CEE, dont par exemple un dispositif couplé de 300 établissements et d'un échantillon de ménages d'une même zone géographique pour étudier la mobilité des personnels, sont listées comme prioritaires par la CIE du VI<sup>e</sup> Plan<sup>33</sup>. Mais les réflexions autour de tels dispositifs se renforcent au cours de la décennie et accompagnent le déplacement thématique de l'emploi et des revenus vers le travail : des monographies et enquêtes hybrides sont ainsi réalisées à la fin des années 1970 sur les conditions de travail, le travail intérimaire, la sous-traitance, etc. Une évolution similaire est observée au CEE, où les approches struc-

---

<sup>32</sup> Voir par exemple le compte rendu du 8 mai 1978 (69/956) de la réunion du 16 novembre 1977 de la formation « Emploi-Revenu », qui porte sur le projet d'enquête sur les conditions de travail, carton Z10249.

---

<sup>33</sup> Voir le projet de compte rendu de la réunion de la formation « Emploi-Revenu » du 24 septembre 1973 (1041/955) du 29 octobre 1973, carton Z10249.

turelles fondées sur des enquêtes représentatives nationales perdent du terrain à mesure que l'économie quitte son régime de croissance et que la crise de l'emploi s'installe (Amossé, 2016).

## **Un regard nouveau sur le travail réel**

Dans un univers professionnel majoritairement dirigé par des statisticiens nés avant-guerre, ces évolutions des dispositifs et des thématiques sont en partie portées par une nouvelle génération : Serge Volkoff et Anne-Françoise Molinié sur les conditions de travail, François Eymard-Duvernay sur les formes particulières d'emploi, Laurent Thévenot sur la refonte de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP). La refonte des CSP illustre bien la manière dont ces jeunes statisticiens, souvent politisés et marqués par Mai 1968 (Champsaur, 1996 ; Salais, 2022) ont su s'appuyer sur la structure administrative, quitte à en travestir en partie le fonctionnement, pour transformer leurs objets : présentée à l'origine comme une opération d'harmonisation et de standardisation administrative des nomenclatures d'emploi et de profession, elle est transformée en chantier d'élaboration sociologique par Thévenot et Desrosières (Amossé, 2013). Plus largement, en tant que responsables opérationnels, ces statisticiens bénéficient d'une certaine liberté et du soutien de statisticiens d'une génération intermédiaire (par exemple Robert Salais), avec

lesquels ils travaillent. Des universitaires expérimentés, tels que Wisner et Sellier, constituent par ailleurs des appuis importants au sein du CNS.

L'ouverture vers le travail commence à s'amorcer en milieu puis fin de décennie, avec les réflexions sur les conditions de travail puis les formes particulières d'emploi. Elle bénéficie ensuite pleinement de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. Le volontarisme politique et les moyens alloués, au moins jusqu'au tournant de la rigueur de 1983, au service statistique du ministère en charge du travail permettent un meilleur suivi des politiques publiques, et notamment de l'activité conventionnelle en mobilisant de nombreuses statistiques administratives produites par le ministère. Ce mouvement prendra sa pleine mesure au cours des décennies suivantes, avec la mise en place d'enquêtes nationales sur l'organisation du travail, le changement technologique, l'informatisation ou encore les relations professionnelles, qui visent à ouvrir la boîte noire du fonctionnement des entreprises et à mieux comprendre l'activité professionnelle (Greenan & Mairesse, 2006 ; Amossé & Coutrot, 2008 ; Gollac & Volkoff, 2010).

### **Les conditions de travail : la naissance d'une enquête singulière**

Signe du caractère singulier, pour ne pas dire longtemps hors champ, des statistiques sur les conditions de travail,

on ne trouve pas trace des données ou enquêtes correspondantes dans le second tome de *Pour une histoire de la statistique* (Affichard, 1987a), qui entend pourtant dresser un état des lieux complet des sources statistiques existant à cette période. C'est d'ailleurs également le cas des statistiques relatives au temps de travail, dont il n'est pratiquement mention que sous l'angle de la durée du travail et par le biais de sources telles l'enquête ACEMO, qui porte centralement sur l'emploi et les salaires.

La mise en place en 1974 d'un groupe de travail sur les conditions de travail au sein de la formation « Emploi-Revenu » du CNS reflète leur récente mise en débat et institutionnalisation, avec notamment la loi sur les conditions de travail de 1973 et la création de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) en 1974 (Volkoff, 1999 ; Geerkens & *al.*, 2019). Quelques années plus tôt, dans le VI<sup>e</sup> Plan, l'amélioration des conditions de travail est évoquée au même titre que l'augmentation des rémunérations comme levier d'action pour résoudre les difficultés de recrutement des entreprises et répondre aux aspirations individuelles croissant avec l'élévation des niveaux de vie et d'instruction. Il s'agit, au début des années 1970, de modifier non seulement quantitativement mais aussi qualitativement le fonctionnement du marché du travail, autrement dit de s'intéresser à la qualité du travail et non seulement la quantité d'emplois. Dans le système statistique public, les débats témoignent des fortes attentes sociales

en matière de mesure des conditions de travail en même temps que du caractère nouveau et transversal de ce type d'interrogation, qui renvoie à la fois aux conditions de vie (par le biais de la santé) et au système productif (par le biais de l'organisation du travail), c'est-à-dire aux deux autres formations du CNS. C'est pourtant bien dans la formation « Emploi-Revenu » que la thématique est traitée. Elle y est abordée à de nombreuses reprises : en 1974 et 1975, dans le cadre du groupe de travail présidé par Wisner ; en 1977 et 1978, autour de la préparation de la première enquête française sur les conditions de travail ; en 1982 et 1983 enfin, comme composante à part entière du programme à moyen terme 1984-1988.

Lors de la réunion du 18 octobre 1974<sup>34</sup>, le document présenté par Wisner rend compte des principales conclusions du groupe de travail consacré à la question, qui est composé de représentants de l'INSEE, des administrations et organismes publics compétents (le ministère en charge du travail, l'ANACT, etc.), des organisations syndicales et patronales ainsi que d'experts. Le rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des possibilités de développement des statistiques sur les conditions de travail. Il n'aborde par exemple pas la connaissance spécifique de sous-populations telles que les travailleurs immigrés, handicapés ou

---

<sup>34</sup> Compte rendu 21 janvier 1975 (188/955) de la réunion de la formation Emploi-Revenu du 18 octobre 1974 sur le développement des statistiques sur les conditions de travail, carton Z10249.

encore vieillissants, qui mériteraient une analyse plus large de leurs situations incluant leurs conditions de vie et non seulement de travail. Toutefois, alors que la France, en avance dans les années 1950, apparaît désormais en retard, la perspective d'une enquête statistique conduite en population générale est avancée. Une telle enquête est présentée comme complémentaire à la mobilisation de données « *objectives* » (issues en particulier de la sécurité sociale concernant les accidents du travail), pour non seulement établir une information globale mais aussi faciliter l'analyse et l'interprétation, et donc permettre la mise en place d'actions préventives (de la part de l'État, des employeurs ou des salariés). De fait, si les données au niveau national en matière de durée du travail et de rémunération sont nombreuses, elles sont rarement traitées sous l'angle des conditions de travail, qui ne sont que ponctuellement étudiées, et uniquement du point de vue des employeurs, par quelques questions posées dans l'enquête ACEMO<sup>35</sup>. Localement, des rapports établis par les médecins, inspecteurs du travail et chefs d'entreprise sont certes transmis aux commissions des conditions de travail, par exemple à l'occasion d'accidents du travail. Mais cette information, riche, est difficile à agréger et à traiter. Il apparaît donc nécessaire de réaliser un effort systématique pour utiliser ce qui existe et saisir des données nouvelles dans quatre domaines : les

altérations de l'intégrité physique ; l'absentéisme et le *turn-over* ; le temps de travail ; la prise en compte des données d'entreprise. Du rapport comme des discussions qui l'accompagnent, ressort bien la tension entre les objectifs d'une connaissance possiblement imprécise mais large, par une enquête en population générale, qui permettrait de ne pas limiter l'analyse à l'entreprise et d'une connaissance plus ciblée, réputée objective, par l'observation des postes de travail ou le suivi épidémiologique, mais coûteuse et complexe à mettre en œuvre (elle suppose une standardisation des pratiques avec des imprimés types et une nouvelle charge de travail des inspecteurs et médecins du travail).

Après des investigations complémentaires conduites au sein de groupes associant des médecins du travail et des représentants des organisations syndicales et patronales, des préconisations plus précises sont présentées un an plus tard, lors de la réunion de fin d'année 1975 de la formation<sup>36</sup>. Ce second rapport, également présenté par Wisner, annonce la création d'une cellule dédiée à cette thématique au ministère en charge du travail et réaffirme la demande d'un dispositif d'observation national des conditions de travail. Il y est souhaité que l'évaluation des données économiques intègre l'appréhension de leurs conséquences so-

---

<sup>35</sup> Des questions relatives au travail en équipe, de nuit et à la chaîne sont posées dans les éditions de 1959, 1963, 1970 et 1972 (Vacher & Gounot, 1987).

---

<sup>36</sup> Compte rendu 19 mars 1976 (38 /956) de la réunion de la formation Emploi-Revenu du 18 décembre 1975 sur le développement des statistiques sur les conditions de travail, carton Z10249.

ciales, ces dernières ne pouvant se limiter aux informations de type sanitaire que sont par exemple les risques de morbidité établis sur données hospitalières. Il s'agirait de réunir systématiquement des informations sur les facteurs qui aggravent les conditions de travail même si elles n'impliquent pas directement le système de santé. Le ministère en charge du travail indique appuyer le travail de la cellule et les projets du rapport, sous réserve de financements suffisants. L'INSEE, par la voix de Jacques Desabie (alors chef du département « Population Ménage »), s'oppose quant à lui au projet de nouvelle enquête, préférant que soient mobilisés des travaux ou dispositifs existants.

Deux années plus tard, pourtant, la note préparatoire de la réunion du 16 novembre 1977 indique finalement l'accord de la division « Emploi » de l'INSEE pour qu'une interrogation d'une trentaine de questions établies par le service statistique du ministère en charge du travail soit conduite en 1978 de façon complémentaire à l'enquête sur l'emploi<sup>37</sup>. L'objectif de l'interrogation est de fournir un premier constat représentatif, sur un échantillon de 20 000 salariés, la possibilité d'utilisation de données issues de la médecine du travail devant encore être investiguée. Sont également évoquées, comme informations additionnelles, les questions complémentaires posées dans

ACEMO sur la durée du travail, le travail posté ou encore le travail à la chaîne. Quoi qu'il en soit, le format d'enquête retenu est justifié par les obstacles existants concernant l'agrégation statistique d'observations conduites dans les entreprises : dans quelle mesure les données de monographies seraient-elles comparables ? Comment les statistiques pourraient rendre compte de l'hétérogénéité des entreprises ou des branches ? L'absence de réponse trouvée à ces questions est avancée comme la raison principale d'un dispositif comportant un minimum de données globales afin de fournir un cadrage statistique aux principaux éléments des conditions de travail devant par ailleurs être connus *via* des monographies.

On peut noter une grande prudence dans la présentation initiale de l'enquête, qui rappelle les réticences exprimées par l'INSEE deux années auparavant. Les débats en séance portent essentiellement sur des points de détail, tels des formulations de question. Toutefois, certaines discussions témoignent d'oppositions plus générales, entre courants de la sociologie, entre ergonomes et sociologues, entre CGT et CFDT, etc. concernant par exemple le caractère supposément trop ouvriériste du questionnaire ou la pertinence de questions portant sur l'encadrement, le souhait que les questions soient le plus factuelles possible ou investiguent davantage la subjectivité des salariés (horaire imposé, contraintes perçues), que l'interrogation permette de mesurer précisément le salaire au rendement ou mieux comprendre le sens du travail.

---

<sup>37</sup> Présentation pour la formation « Emploi-Revenu » de l'enquête sur les conditions de travail complémentaire à l'enquête Emploi d'octobre 1978, le 6 octobre 1977 (151/956), carton Z10249.

Face aux interrogations exprimées, Grais (INSEE) rappelle que la préoccupation principale est que le questionnaire soit compris de façon homogène « *de l'ingénieur à l'OS* ». Pour le service statistique du ministère en charge du travail, où il s'occupe du projet d'enquête, Volkoff souligne que toutes les questions de type psycho-sociologique ont été écartées en raison des difficultés d'interprétation qu'elles posent et qu'il sera possible de rapporter les réponses aux CSP. De toute façon, l'enquête n'est pas censée clôturer les investigations statistiques sur les conditions de travail. Il s'agit, comme l'indique Wisner, de disposer d'un premier questionnaire bien conçu, qu'il sera important de ne pas trop modifier ensuite pour mesurer les évolutions.

Après avoir mûri pendant plusieurs années, l'enquête sur les conditions de travail est lancée. Elle est présentée dans la note d'étape à mi-parcours du programme à moyen terme du CNS 1976-1980<sup>38</sup> où elle illustre, au même titre que les autres interrogations complémentaires à l'enquête sur l'emploi (sur le chômage, le logement et la mobilité professionnelle), le « *gros effort* » réalisé par l'INSEE à l'occasion de la semestrialisation du dispositif et les innovations méthodologiques conduites sur la période. Signe de l'importance prise par la question, dans les annexes techniques de ce document de synthèse, les travaux concernant la forma-

tion sont désormais présentés selon trois entrées principales : l'emploi, les conditions de travail et les revenus. La nouvelle centralité acquise par la thématique se lit également dans la note préparatoire au moyen terme 1981-1985 signée du 15 mai 1979 par Malinvaud<sup>39</sup> : il y évoque les conditions de travail comme révélatrices des espoirs forts exprimés dans le moyen terme en cours, en l'associant à la fois à un vif intérêt, à des travaux exploratoires, à des expériences limitées et au manque d'institutions à même de les développer. Pour le directeur général de l'INSEE de l'époque, la thématique est emblématique de ces nouveaux objets, plus difficiles à cerner que ceux de la statistique existante et qui appellent donc des méthodes nouvelles. De tels objets supposent que le corps social « *accepte de voir étudiés des sujets sensibles*<sup>40</sup> », condition qui, relevée à l'époque, s'accompagne d'innovation en matière de formulation de question (Volkoff, 1978 ; Volkoff & Molinié, 1982) et renvoie plus largement à l'ouverture des sujets abordés dans les enquêtes par la statistique publique (Amossé, 2022). L'importance des conditions de travail se trouve confirmée dans les années qui suivent : la thématique, à laquelle est ajouté le suivi des conventions collectives et de la durée du travail, est explicitement indiquée à côté de l'emploi et des revenus dans les programmes annuels et de moyen terme

---

<sup>38</sup> Note de présentation « Bilan à mi-parcours du programme statistique à moyen terme 1976-1980 », le 16 mai 1978 (79/956), carton Z10229.

---

<sup>39</sup> Note « Propositions d'orientations pour la préparation du programme statistique 1981-1985 » (388/956) du 15 mai 1979, carton Z10230.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 16.

(1984-1988) du CNIS. La deuxième enquête sur les conditions de travail est réalisée en mars 1984.

**Les formes particulières d'emploi : explorer le travail à ses marges, comprendre de nouveaux modes de gestion des entreprises**

À la toute fin des années 1970, les formes particulières d'emploi font enfin l'objet d'un examen détaillé par la formation « Emploi-Revenu » du CNS. Ce, malgré des réticences persistantes de l'INSEE, qui seront d'ailleurs fortement critiquées deux ans plus tard par la CFDT et même reconnues par Malinvaud<sup>41</sup>. C'est précisément en novembre 1979 qu'un groupe de travail consacré à cette question est créé : il se réunit six fois jusqu'en mars 1980 ; son rapport est finalisé en avril et les préconisations qu'il contient sont présentées à la formation six mois plus tard. Signe de l'importance accordée à la thématique, le groupe est présidé par Sellier, président de la formation. Son rapporteur est Eymard-Duvernay, alors en poste à la division « Synthèse des entreprises » de l'INSEE après un long passage à la division « Emploi ». Les travaux associent des statisticiens spécialistes des ques-

tions de travail à la fois du côté des salariés et du côté des entreprises (INSEE, ministère en charge du travail, UNEDIC) ainsi que des chercheurs, notamment du CNRS et du CEE, et ponctuellement des représentants d'organisations syndicales (CFDT et CGT). Le groupe de travail fait des propositions concrètes pour que la statistique publique rende compte, et permette de comprendre, à la fois les formes de précarité vécues par les salariés et le fonctionnement réel des entreprises, leur mode de gestion du personnel et la structuration des filières économiques restant jusqu'alors largement méconnus. Les travaux conjuguent une ambition élevée en termes de généralité des questions posées et une exigence de changement concret des dispositifs statistiques.

Comme l'indique le rapport du groupe, les formes particulières d'emploi, en expansion bien qu'encore marginales en stock, occupent alors déjà un rôle majeur dans le fonctionnement du marché du travail par les flux de main-d'œuvre qu'elles représentent<sup>42</sup>. Présentes notamment dans les industries de pointe, elles révèlent de nouveaux modèles de gestion de la main-d'œuvre et ne peuvent pleinement être comprises si on les analyse uniquement sous l'angle de la précarité. Ces évolutions se traduisent en tout cas, de l'avis de l'ensemble des membres, par une inadaptation croissante des catégories statistiques. Les propositions qui sont faites visent à prendre en compte de façon

<sup>41</sup> « L'information économique et sociale », note de la CFDT préparatoire à la réunion du CNS du 4 janvier 1982, 10 décembre 1981, carton Z10236 et « Note sur les propositions écrites de la CFDT, du CGP et de la CGT sur des réorientations du programme statistique à moyen terme » (275 / 956) du 31 décembre 1981, carton Z10236.

<sup>42</sup> Rapport du groupe « Formes particulières d'emploi », 17 avril 1980 (799/956), carton Z10233.

explicite des « *situations-frontière*<sup>43</sup> » qui se multiplient (dans le droit comme dans les faits), telles celles correspondant aux salariés situés entre deux employeurs, entre statuts salarié et non salarié, entre activité et inactivité. Devant le flou croissant de la catégorie centrale de la statistique que constitue le statut salarié, au moins sur certains secteurs et pour certaines sous-populations, l'objectif de préserver la continuité des séries paraît illusoire. Il s'agit d'investiguer les parties « *molles* » des outils statistiques en s'appuyant sur les situations codifiées : l'intérim (loi de 1972) ; les CDD (loi de 1979) ; la sous-traitance, également reconnue par le droit. Des catégories ont été élaborées, et fonctionnent déjà dans le monde du travail. Comme le souligne le rapport, ces situations ne sont en réalité pas moins claires que dans d'autres domaines couverts depuis longtemps par la statistique publique. S'il ne se limite pas aux catégories du droit – qui, comme l'indique quelques années plus tard François Héran (1984), économise aux statisticiens des « *frais de rupture et de construction* » (p. 25) –, le groupe se centre principalement sur ces trois « *formes particulières d'emploi* ». Et il passe en revue de façon précise les sources statistiques disponibles, en étudiant leurs questionnaires et en interrogeant leurs responsables.

Les travaux du groupe contribuent ainsi, notamment, à l'élaboration des questionnaires complémentaires aux enquêtes ACEMO de 1981 (après celle de

1977) et sur l'emploi d'octobre 1980 (et plus largement à la refonte de l'enquête, dont la nouvelle série débute en 1982). Des statistiques administratives jusqu'alors exploitées de façon secondaire sont réinvesties, comme les Déclarations de mouvement de main-d'œuvre (DMMO) qui, obligatoires au-dessus de 50 salariés (à des fins de contrôle en régularité par l'inspection du travail), voient leur champ d'exploitation statistique étendu et leurs catégories redéfinies. Les frontières de la sous-traitance (avec la situation d'acheteur pour les donneurs d'ordre et de fournisseur pour les preneurs d'ordre) sont discutées, et doivent être précisées dans les enquêtes relatives au système productif (comme les enquêtes annuelles d'entreprise, ou de branche). C'est la notion même d'entreprise – et donc des branches ou secteurs dans lesquels elle est classée – qui est questionnée comme unité statistique en raison des liaisons économiques et situations juridiques complexes qui la caractérisent (au sein de filières de production, en tant que filiale ou membre d'un groupe) et de la situation géographique de plus en plus éclatée de ses travailleurs par rapport au collectif de travail (en raison des prêts de main-d'œuvre, de l'intérim, du travail en régie). Plus fondamentales, ces questions ne se traduisent pas toujours par des propositions immédiates, mais annoncent des travaux qui se poursuivront et contribueront à redéfinir la statistique d'entreprise au cours des décennies suivantes (Rivière, 1998).

Se voulant un peu solennelle, la conclusion du rapport évoque le risque

---

43 *Ibid.*, p. 3.

sérieux que l'appareil statistique en place, s'il reste « *crystallisé dans ses formes actuelles*<sup>44</sup> », ne soit progressivement débordé par l'évolution en cours. La statistique comme les entreprises doivent s'adapter avec souplesse aux contraintes économiques et institutionnelles, éviter que trop de rigidité ne fasse que se creuse l'écart entre réalité et observation. Il s'agit de combler les lacunes en améliorant la connaissance du fonctionnement du marché du travail, comme le montre l'exemple des entreprises de travail temporaire, dont l'activité génère des flux intenses de main-d'œuvre qui ne peuvent être repérés avec les enquêtes en stock (ce qui constitue un problème statistique spécifique) et pourtant jouent un rôle économique décisif dans l'ajustement entre offre et demande de travail. Il faut, plus largement, étendre le champ de la connaissance en incluant les petites entreprises et les foyers de travailleurs, situations encore considérées comme anormales par l'appareil statistique. Enfin, le rapport n'hésite pas à formuler une demande ambitieuse. Dans le prolongement de questions anciennes concernant le choix du « *bon informateur* » pour les enquêtes statistiques (Didier, 2009, pp. 113 et suiv.) et annonçant des réflexions à venir sur le modèle d'« *enquête négociée* » (Eymard-Duvernay cité par Furjot, 1994, pp. 271-272), il est proposé que le comité d'entreprise soit associé aux réponses des chefs d'entreprise (ou de leurs services) aux dispositifs statistiques. Ayant une compétence générale

d'ordre consultatif, cette instance de représentation du personnel verrait ainsi ses compétences élargies de façon à pouvoir vérifier les réponses faites, et ainsi garantir une plus grande fiabilité des informations collectées. Le groupe défend l'idée que les données statistiques ne doivent pas occulter les divergences d'intérêt et différences de vues mais en rendre compte en mesurant ce qui résulte de la coopération, et des éventuels conflits, entre acteurs de l'entreprise<sup>45</sup>.

Sans surprise, cette recommandation, à laquelle le chef de la division statistique du ministère en charge du travail s'oppose dès les travaux du groupe (et dans le rapport même), sera fortement contestée et ne se traduira par aucune modification en pratique. L'association patronale CNPF est vigoureusement contre, ce qui donne lieu à un courrier adressé au président du CNS, qui n'est autre que le ministre de l'Économie et des finances. Le Thomas, secrétaire général adjoint du conseil en rend compte au directeur général de l'INSEE dans un courrier du 19 juin 1980<sup>46</sup>, où il mentionne la divergence de vues entre les représentants du patronat et du ministère en charge du travail d'une part et Sellier

---

<sup>45</sup> Comme le double compte rendu des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> réunions du groupe de travail du 24 janvier et 5 février 1980 daté du 12 février 1980 (691/956 ; carton Z10232) l'indique, « *le rôle du statisticien devrait être d'étudier la nature réelle des informations fournies et la signification des divergences d'appréciation lorsqu'elles existent* » (p. 5).

<sup>46</sup> Note à l'attention de monsieur le Directeur général, préparation de la séance plénière du CNS du 20 juin 1980, le 19 juin 1980 (854/956), carton Z10233.

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 41.

d'autre part. Allant bien au-delà de la réponse aux questionnaires statistiques, par sa résonance en termes de redéfinition des compétences et responsabilités au sein de l'entreprise, la position défendue par le président de la formation ne s'impose finalement pas<sup>47</sup>. Mais il en est tout autrement pour la majorité des propositions de modification d'enquêtes et dispositifs (enquête complémentaire ACEMO de 1981, refonte de l'enquête sur l'emploi de 1982, etc.). La thématique bénéficie du soutien répété de Sellier, qui rappelle notamment l'importance des formes particulières d'emploi lors de plénière du CNS du 31 mars 1982<sup>48</sup>. Après plusieurs années d'insistance de la part des organisations syndicales et chercheurs en sciences sociales du travail et de l'emploi, l'appareil statistique intègre ainsi pleinement à ses dispositifs la question des formes particulières d'emploi, qui fera par la suite l'objet de très nombreux travaux, y compris selon une perspective historique (Fourcade, 1990 ; Bureau & al., 2019).

---

<sup>47</sup> Et ce malgré l'appui de la CFDT, qui souligne dans sa note du 10 décembre 1981 relative aux réorientations attendues du PMT 1981-1985 que le ministère en charge du travail soutient désormais la proposition et demande à ce titre que la question soit de nouveau abordée. La mise en œuvre tous les six ans à partir de 1992 d'une enquête couplée telle que REPONSE peut toutefois être considérée comme un prolongement de ces réflexions : des informations identiques (relatives par exemple à la négociation collective et aux conflits du travail) y sont collectées auprès des représentants de la direction et du personnel des mêmes établissements (Amossé & Coutrot, 2008).

<sup>48</sup> Compte rendu de la séance plénière du 31 mars 1982, le 5 mai 1982 (100/956), carton Z10238.

### **Les statistiques du travail : suivi des conventions collectives, durée effective du travail et salaire réel**

Avec les nouvelles priorités gouvernementales affichées depuis 1981, la formation « Emploi-Revenu » du CNS voit son centre de gravité se déplacer. Les dispositifs statistiques du ministère en charge du travail deviennent plus centraux, du fait notamment de la nouvelle importance donnée aux nombreuses remontées administratives des services déconcentrés du ministère, qui permettent de suivre les effets des politiques de l'emploi et du travail. Cette inflexion est visible dans les différents échanges (notes écrites émanant des organisations syndicales, du Plan et de l'INSEE) ayant eu lieu à l'occasion de la première réunion plénière du conseil qui se tient, en janvier 1982, après le changement de majorité. La formation se réunit peu de temps après, le 9 mars, afin de débattre des réorientations du programme à moyen à terme 1981-1985, qui sont présentées plus largement lors de la plénière du 31 mars<sup>49</sup>. Sellier y indique les trois axes d'amélioration considérés comme prioritaires : en premier figure la mise en place d'un dispositif de suivi des conventions collectives ainsi que l'amélioration de l'information en matière de durée et de conditions de travail, qui sont à relier à l'importance accordée par le gouvernement à la politique contractuelle, et notamment aux accords conven-

---

<sup>49</sup> Compte rendu de la séance plénière du 31 mars 1982, le 5 mai 1982 (100/956), carton Z10238.

tionnels relatifs à la réduction du temps de travail ; ensuite est évoquée l'amélioration de la connaissance de la distribution des salaires réels et des revenus non salariaux afin de pouvoir mesurer l'impact du relèvement des bas salaires et l'incidence redistributive des mesures de politique fiscale et sociale ; enfin est mentionné le renforcement du dispositif d'observation de l'emploi, qui doit mieux couvrir les secteurs mal connus (le secteur public élargi, en y incluant les collectivités locales et les entreprises nationalisées, et le tissu des petites entreprises), secteurs qui peuvent avoir un effet d'entraînement en matière d'emploi et dont la situation mérite donc d'être connue. De façon transversale, en réponse à la politique de décentralisation à l'œuvre, l'ensemble du système statistique doit viser la production de statistiques localisées (au niveau régional, départemental ou des bassins d'emploi).

Ces priorités répondent dans une large mesure aux souhaits exprimés par la CFDT<sup>50</sup> – des informations économiques et sociales de qualité étant jugées nécessaires à tous les niveaux (de l'entreprise jusqu'à l'interprofessionnel national) pour équiper la stratégie négociatrice de la confédération – et elles sont effectivement largement mises en œuvre dans les années qui suivent, comme en témoignent les programmes statistiques successifs de la formation et le programme à moyen

terme 1984-1988 qui, adopté alors que le CNS est devenu le CNIS, ouvre une nouvelle ère. Avant cela, la dernière période de l'instance créée en 1972 se caractérise par un volontarisme politique marqué, qui contraste avec l'inertie administrative et technique observée quelques années plus tôt. L'objectif est de comprendre ce qu'est la réalité de la vie des Français, en l'occurrence de leur travail, en lien avec les politiques conduites, de façon à les adapter si nécessaire. Pour cela, les besoins d'information peuvent être comblés par différents moyens techniques, comme l'indique le service statistique du ministère en charge du travail : « *des enquêtes statistiques lourdes, périodiques ou non ; des enquêtes plus légères ; des enquêtes qualitatives ; des monographies ; des études*<sup>51</sup>. » D'ailleurs, même si les marges de manœuvre budgétaires se réduisent dès 1983, les priorités demeurent jusqu'en 1984, et même au-delà, quitte à ce que les dispositifs statistiques envisagés soient ajustés et que les calendriers de mise en œuvre soient décalés.

En premier lieu, le suivi de la politique contractuelle, et plus largement des effets de la loi Auroux, suppose d'élaborer un système d'information complet mêlant enquêtes (telles la complémentaire ACEMO de 1981 sur la couverture conventionnelle), données administratives (base d'accords, données sur les élections

<sup>50</sup> « L'information économique et sociale », note de la CFDT préparatoire à la réunion du CNS du 4 janvier 1982, 10 décembre 1981, carton Z10236.

<sup>51</sup> Programme statistique à moyen terme de la Formation « Emploi-Revenu », projet établi en vue de la réunion du CNS du 23 novembre 1982, le 12 novembre 1982, carton Z10240 (citation à p. 2).

professionnelles, les délégués syndicaux ou encore les conflits du travail) et études qualitatives (en raison par exemple de la difficile standardisation de l'analyse des clauses d'accords conventionnels). Il s'agit notamment d'établir le nombre et la part des salariés couverts par une convention collective, et de connaître le champ, l'intensité et le contenu de la négociation, dont les salaires et durées conventionnelles.

En parallèle, les dispositifs statistiques entendent préciser le travail réel en suivant une triple entrée : la durée effective du travail, le salaire réellement perçu et les conditions de travail. Pour cette dernière thématique, les innovations sont limitées, puisqu'il suffit de reconduire l'enquête de 1978 pour voir si les nuisances et pénibilités alors observées sont en régression. Initialement prévue en octobre 1983, la nouvelle enquête est finalement réalisée en mars 1984 en raison de l'abandon définitif de la semestrialisation de l'enquête sur Emploi à laquelle elle est adossée en tant que module complémentaire.

Suite à la réduction du temps de travail (39 heures, 5<sup>e</sup> semaine de congés payés) instaurée en janvier 1982 et à la politique de partage du temps encouragée par le gouvernement, connaître les durées effectivement travaillées est un enjeu crucial : cela suppose de conduire des réflexions méthodologiques et de développer de nouveaux instruments, notamment pour pouvoir intégrer les durées de repos et les congés afin d'es-

timer une durée annuelle travaillée. En 1985, l'enquête ACEMO trimestrielle est ainsi refondue pour mieux suivre les variations conjoncturelles des temps travaillés (heures supplémentaires, chômage partiel, modulation des horaires) et une enquête sur l'organisation du temps de travail est en prévision, qui doit porter sur les aménagements du temps de travail (temps partiel, travail en équipe, horaires individualisés, modulation).

La connaissance des salaires (et revenus) réels a également pour objectif d'alimenter le dialogue social et de permettre un meilleur pilotage des politiques publiques en guidant les choix en matière de solidarité nationale, notamment pour les bas salaires. Plusieurs améliorations sont réalisées, à la suite notamment du rapport concernant l'amélioration de l'appareil statistique sur les salaires commandé en 1982 à Gruson. Les moyens affectés au traitement des DAS sont renforcés afin de pouvoir enfin raccourcir les délais de production et de pouvoir en étendre les analyses individuelles (sur les bas salaires et les carrières salariales). En guise d'autre exemple, l'enquête ACEMO fait l'objet d'un module complémentaire en juillet de chaque année pour mesurer les effets de l'augmentation du Smic et l'enquête sur l'emploi intègre une question où les salariés déclarent pour la première fois leur rémunération nette mensuelle. S'agissant des revenus non salariaux, malgré une volonté politique également forte – c'est un enjeu de justice sociale – et le nouveau groupe de travail mis en place en 1982 au sein du CNS, les progrès sont limités et la

décision d'annualisation de l'enquête sur les revenus fiscaux n'est pas suivie d'effet à court terme.

Enfin, si la régionalisation de l'enquête Emploi, envisagée en 1982, est abandonnée en raison de son coût (l'opération supposerait de multiplier par cinq ou six la taille de l'échantillon), le souhait de disposer d'informations répondant à la politique de décentralisation conduite par le gouvernement suscite un regain d'intérêt, et parfois de nouveaux moyens, pour les statistiques du ministère en charge du travail. C'est par exemple le cas pour les Déclarations de mouvement de main-d'œuvre, qui permettent une analyse fine des flux de main-d'œuvre et peuvent ainsi alimenter les comités locaux de l'emploi, mais aussi pour les statistiques relatives aux licenciements économiques, aux demandeurs d'emploi, au chômage partiel, etc. Alors que l'INSEE demeure concentré sur ses opérations lourdes, qui continuent de constituer des sources de référence, un nombre croissant de statistiques administratives du ministère en charge du travail permettent ainsi de suivre l'essor des politiques de l'emploi et du travail.

## Conclusion

Les douze années d'existence du CNS, et plus particulièrement de sa formation « Emploi-Revenu », témoignent des déplacements tant institutionnels que techniques et thématiques du système statistique sur le travail au sens large. Si elles

ne permettent pas de rendre pleinement compte d'une enquête en particulier, les archives consultées documentent de façon précise la période charnière qu'ont constituée les années 1970. Elles fournissent une vue d'ensemble de l'activité de la statistique publique, qui confirme la place centrale de l'emploi et des revenus en son sein et l'inflexion qui a affecté les sources relatives à ces questions.

Initialement marquée par les programmes issus du Plan et les investissements lourds conduits par l'INSEE autour de ses principaux dispositifs, l'activité du conseil s'est progressivement ouverte à des questions nouvelles et à de nouveaux types de dispositif : il n'est plus seulement question de l'emploi et des revenus abordés selon un prisme économique planificateur, mais aussi des mutations économiques et des conséquences sociales des activités de travail ; l'attention portée aux travailleurs et à leurs représentants se trouve renforcée, puisqu'ils sont désormais à la fois utilisateurs et acteurs des statistiques du travail. Le Conseil, remis en question dans ses modalités de fonctionnement à l'occasion de l'alternance politique de 1981, est amené à se transformer, répondant au souhait d'une meilleure concertation en matière d'information économique et sociale avec les partenaires sociaux par la création du CNIS en 1984. La dimension politique des opérations statistiques est alors explicitement posée et le service statistique du ministère en charge du travail voit son poids se renforcer dans les travaux du Conseil.

Dans les décennies suivantes, cette inflexion se confirme avec la création en 1993 de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) au sein du ministère, qui s'accompagne du développement des travaux d'évaluation des politiques de l'emploi (Dares, 2003) et de l'élaboration de nombreux dispositifs statistiques sur le travail (Gollac & Volkoff, 2010). L'interrogation pionnière des conditions de travail, et plus largement l'attention portée au *travail réel*, à son organisation et à sa dynamique, au-delà de l'emploi et des revenus, fait même école puisqu'elle inspire des dispositifs au niveau international (Paoli & Merllié, 2001<sup>52</sup>).

## Bibliographie

Affichard J. (dir.) (1977). *Pour une histoire de la statistique. Tome 1 / Contributions*. Paris : Insee Economica.

Affichard J. (dir.) (1987a). *Pour une histoire de la statistique. Tome II / Matériaux*. Paris : Insee Economica.

Affichard J. (1987b). « L'enquête sur l'emploi ». In J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique. Tome II / Matériaux*. Paris : Insee Economica, pp. 87-115.

Amossé T. (2013). « La nomenclature socio-professionnelle : une histoire revisitée ». *Annales HSS*, 68(4), pp. 1039-1075.

Amossé T. (2016). « The Centre d'Études de l'Emploi (1970-2015): Statistics – on the cusp of Social Sciences and the State ». *Historical and Social Research*, 41(2), pp. 72-95.

Amossé T. (2022). « Homo statisticus. A history of France's general public statistical infrastructure on population since 1950 ». In A. Mennicken, R. Salais (eds.), *The New Politics of Numbers: Quantification, Administrative Capacity and Democracy*. London : Palgrave Macmillan, pp. 169-196.

Amossé T. & Coutrot T. (2008). « Genèse et réalité d'une enquête ». In T. Amossé, C. Bloch-London & L. Wolff (dir.), *Les relations sociales en entreprise*. Paris : La Découverte, pp. 38-68.

Anxionnaz I. & Maurel F. (2021). « Le Conseil national de l'information statistique : la qualité des statistiques publiques passe aussi par la concertation ». *Courrier des statistiques*, 6, pp. 123-142.

Baudelot C. (1981). « Bas salaires : état transitoire ou permanent ? ». *Économie et statistique*, 131, pp. 35-49.

Bégué J. (1987). « La connaissance des

---

52 Voir aussi MEADOW Project (2009). « From existing surveys to a general survey framework » [URL : [www.meadow-project.eu](http://www.meadow-project.eu)].

- salaires et des revenus ». In J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique. Tome II / Matériaux*. Paris : Insee Economica, pp. 211-218.
- Bureau M.-C., Corsani A., Giraud O. & Rey F. (2019). *Les zones grises de relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*. Buenos Aires : Teseo Press.
- Cézard M. (1982). « L'enquête sur l'emploi : une nouvelle série à partir de 1982 ». *Courrier des statistiques*, 21, pp. 39-42.
- Champsaur P. (dir.) (1996). *Cinquante ans d'Insee ou la conquête du chiffre*. Paris : Insee.
- Dares (2003). *Les politiques de l'emploi et du marché du travail*. Paris : La Découverte.
- Desrosières A. (1997). « Démographie, science et société : le cas français ». In J.-C. Chasteland & L. Roussel (dir.), *Les contours de la démographie au seuil du xxi<sup>e</sup> siècle*. Paris : Ined/PUF, pp. 57-93.
- Desrosières A. (2000) [1993]. *La politique des grands nombres*. Paris : La Découverte.
- Desrosières A. (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification*. Paris : Presses des Mines.
- Desrosières A. & Thévenot L. (2002) [1988]. *Les catégories socioprofessionnelles*. Paris : La Découverte.
- Didier E. (2009). *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie*. Paris : La Découverte.
- Fourcade B. (1992). « L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 ». *Travail et emploi*, 52, pp. 4-19.
- Fourquet F. (1980). *Les Comptes de la puissance : histoire de la comptabilité nationale et du plan*. Paris : Encres.
- Furjot D. (1994). « Synthèse des débats ». *L'usage des méthodes statistiques dans l'étude du travail. Journée-débat du 19 janvier 1994 (Cahier travail et emploi)*. Paris : La Documentation Française, pp. 269-274.
- Geerkens E., Hatzfeld N., Volkoff S. & Molinié A.-F. (2019). « 1978 : la première enquête statistique sur les conditions de travail en France. Entretien avec ses concepteurs ». In E. Geerkens, N. Hatzfeld, I. Lespinet-Moret & X. Vigna (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*. Paris : La Découverte, pp. 268-281.
- Gollac M. & Volkoff S. (2010). « Mesurer le travail. Une contribution à l'histoire des enquêtes françaises dans ce domaine ». *Document de travail du CEE*, 127.
- Goux D. (2003). « Une histoire de l'enquête emploi ». *Économie et statistique*, 362, pp. 41-57.
- Greenan N. & Mairesse J. (dir.) (2006). « Un équipement de recherche pour observer et analyser les réorganisations d'entreprises ». *Revue économique*, 6.
- Héran F. (1984). « L'assise statistique de la sociologie ». *Économie et statistique*, 168, pp. 23-35.
- Kuisel R. (1984). *Le capitalisme et l'état en France : modernisation et dirigisme au xxe siècle*. Paris : Gallimard.
- Monso O. & Thévenot L. (2010). « Les questionnements sur la société française pendant quarante ans d'enquêtes Formation et Qualification Professionnelle ». *Économie et Statistique*, 431-432, pp. 13-36.
- Paoli P. & Merllié D. (2001). *Ten Years of Working Conditions in the European Union*. Bruxelles : EFIWLC.
- Porter T. (1995). *Trust in numbers*. Princeton : Princeton University Press.

Rivière P. (1998). « En quoi la statistique d'entreprise est-elle spécifique ? ». *Courrier des statistiques*, 85-86, pp. 3-18.

Salais R. (2022). « Robert Salais : retour sur l'activité de statisticien à l'Insee. Entretien avec Emmanuel Didier et Claude Didry ». In C. Bessy & C. Didry (dir.), *L'économie est une science réflexive*. Lille : Presses universitaires du Septentrion, pp. 255-271.

Salais R., Baverez N. & Reynaud B. (1986). *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. Paris : PUF.

Thévenot L. (1987). « Les enquêtes Formation Qualification Professionnelle et les ancêtres français ». In J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique. Tome II / Matériaux*. Paris : Insee Economica, pp. 117-165.

Vacher J. & Gounot P. (1987). « L'enquête sur l'activité et les conditions de la main-d'œuvre ». In J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique. Tome II / Matériaux*. Paris : Insee Economica, pp. 75-86.

Volkoff S. (1978). « Des statistiques sur les conditions de travail : indications ou indicateurs ». *Courrier des statistiques*, 8, pp. 33-35.

Volkoff, S. (1987). « Les statistiques annuelles sur les salaires ». In J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique. Tome II / Matériaux*. Paris : Insee Economica, pp. 219-228.

Volkoff S. (1999). « De quelques pré-occupations qui présidèrent au lancement des enquêtes ». *Document d'études de la Dares*, 29, pp. 15-28.

Volkoff, S. & Molinié A.-F. (1982). « Quantifier les conditions de travail ». *Travail et emploi*, 11, pp. 63-70.

Wisner A. (1999). « Préface ». *Document d'études de la Dares*, 29, pp. 7-14.